

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_2023_0119

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2023

Objet : Convention de mise à disposition du Pôle Petite Enfance Simone Veil au profit du département pour une PMI

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 27/03/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_2023_0119 D_cision Convention de mise _disposition du P_le Petite Enfance Simone Veil au profit du d_partement pour l

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230327-DAJI_2023_0119-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/03/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0119

POLE PETITE ENFANCE SIMONE VEIL
SIS 11 RUE DU DOCTEUR DEWYN A
TOURCOING

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DU DEPARTEMENT DU
NORD

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020, portant application des articles L-2122-22 et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la démarche du Département du Nord qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour l'exercice d'activités de Protection Maternelle et Infantile et/ou d'activités de santé (PMI) ;

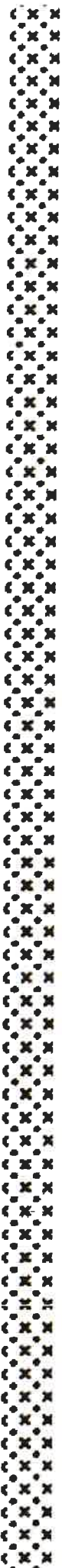
DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec le Département du Nord faisant éléction de siège social au 51 rue Gustave Delory 59047 Lille CEDEX, pour la mise à disposition à titre gratuit de bureaux et hall d'accueil, d'une superficie de 119.76 m² et sis 11 rue du Docteur Dewyn à Tourcoing.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de trois ans à compter du 1er Mars 2023, reconductible tacitement par égales périodes sans pouvoir excéder 12 ans au total, soit jusqu'au 28 Février 2035.

Elle pourra être dénoncée par le Département du Nord sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.



ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

27 MARS 2023



Doriane BECUE,
Maire de TOURCOING

Accusé Réception en Préfecture le : 27 MARS 2023

Publié sur le site de la Ville le : 03 AVR. 2023